



## Carte de garantie

Moteur : .....

*Informations sur le client :*

Numéro de chassis :

Nom prénom/raison sociale :

Marque du véhicule :

### SAS ITEM AUTO

45 Quai Docteur Guilleton 69002 LYON

09 88 99 98 70

RC $\$$  LYON 822 290 174

APE 4531Z

A handwritten signature in black ink, appearing to read "S. M." or "S. M. S." It is written in a cursive, flowing style.

Tampon du vendeur et date : .....

**Vidange + changement filtres après 2000 km**

Date:	Kilométrage :
.....	.....

Tampon du garage

**Vidange + changement filtres après 15000 km**

Date:	Kilométrage :
.....	.....

Tampon du garage

## **1 Conditions générales de garantie :**

1. L'objet de la garantie couvre le moteur désigné dans la carte de garantie.
2. La garantie de nos moteurs est conditionnée au renvoi de la carte de garantie dument remplie par mail sous 8 jours à compter de la date de montage.
3. Le garant est l'entreprise SAS ITEM AUTO.
4. La garantie est de 3 à 6 mois à compter de la date d'achat du moteur selon les informations indiquées sur le devis

## **2 Conditions spécifiques de garantie du moteur :**

La société Item Auto garantit la pièce pendant 3 à 6 mois à compter de la date de facturation ( selon information indiquée sur le devis )  
La garantie du moteur est conditionnée au respect des consignes suivantes :

Le montage doit être effectué dans un atelier de mécanique professionnel dans le respect des normes applicables et des règles de l'art.

Il est nécessaire de :

- faire tester avant montage sur banc avant réemploi les injecteurs et turbo et de les remplacer en cas de résultats négatifs ( sauf dans le cas où ses éléments ont été fournis avec le moteur )
- utiliser un carburant, une huile et un liquide de refroidissement adapté et de faire vérifier et nettoyer les collecteurs d'échappement,
- de bien nettoyer les canaux d'arrivée d'huile du moteur,
- de vérifier l'état du filtre à particules,
- faire changer obligatoirement le refroidisseur d'huile,
- le thermostat,
- le filtre à carburant,
- Faire impérativement changer la distribution complète avec la

pompe à eau (courroie de distribution) même si cette dernière est fournie sur le moteur occasion,

- Nettoyer soigneusement l'intercooler,

Au montage, il faut respecter toute la procédure constructeur relatives au changement de l'organe moteur et s'assurer du remplacement des joints par des éléments neufs d'origine, toute utilisation du silicone étant proscrite.

Il est nécessaire d'utiliser la qualité et la quantité d'huile préconisée par le constructeur pour la lubrification du moteur.

Lors du premier allumage du moteur, l'atelier doit réaliser une documentation vidéo avec manomètre connecté pour mesurer la pression d'huile dans le moteur selon les données du fabricant. Cette opération est à réaliser à nouveau sur le moteur chaud à 90°C.

Vous devez également respecter toutes les instructions du fabricant concernant l'utilisation du moteur.

Entretien obligatoire :

- Vidange et changement des filtres à 2000 kms atteints.
- Vidange et changement des filtres tous les 15 000 kms

Le non-respect des présentes consignes est une cause d'exclusion de la garantie.

Également, la garantie sera exclue :

- Si vous ouvrez ou modifiez le moteur sans notre accord préalable,
- Si vous intervenez sur le logiciel du véhicule (par exemple augmentation de puissance et modifications),
- Si vous avez démonté ou fait démonter tout élément du véhicule installé par le fabricant (par exemple FAP, catalyseur...).
- Si vous êtes intervenu au niveau du bloc moteur rénové (plombs d'inviolabilité enlevés)
- Si vous faites une utilisation anormale du matériel et notamment dans le cadre d'une utilisation sportive ou de compétition ainsi

qu'en usage tout terrain, ou si vous faites une utilisation excessive du véhicule, par exemple en cas de surcharge.

Pour bénéficier de la garantie, vous devez pouvoir justifier de toute opération par une facture ou un reçu (par exemple facture de montage, de vidange ou d'achat du filtre à huile).